

COMMUNE DE DENGES

— FORMULAIRE DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE(S)



SITUATION, LOCALISATION

Adresse (rue et numéro)

Route du Lac 16

Numéro parcelle

325

Parcelle PPE

AUTEUR DE LA DEMANDE

Nom

Newland Project SA - Mme Ivanov

Prénom

Alexia

Adresse (rue et numéro)

Chemin du Côteau 19

Code postal et commune

1009 Pully

Email

Alexia@newland-project.ch

Téléphone

079/835.19.49

Date

14.11.2025

Signature

PROPRIETAIRE



identique à l'auteur (si coché, pas besoin de remplir)

Nom

Prénom

Adresse (rue et numéro)

Code postal et commune

Email

Téléphone

Date

Signature

GERANT PPE



identique au propriétaire (si coché, pas besoin de remplir)

Nom

Prénom

Adresse (rue et numéro)

Code postal et commune

Email

Téléphone

Date

Signature

Le présent formulaire doit être adressé, dûment complété et signé par le(s) propriétaire(s) (ou son mandataire) et par l'administrateur pour les PPE au Greffe municipal. Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale.

Commune de Denges

Route du Lac 2a, CH-1026 Denges

<https://www.denges.ch> greffe@denges.ch +41 21 803 07 07

TYPE DE DEMANDE

Abattage

Élagage

Recépage sélectif

LISTE DES ARBRES A ABATTRE

N° plan	Essence à abattre et âge	Diamètre 1m du sol	Hauteur en m	Essence compensatoire art. 16 LPrPNP	Motif			
					M1	M2	M3	M4
1	Voir Tableau sur plan de végétalisation						<input checked="" type="checkbox"/>	
2	14 arbres sont à abattre							
3	La totalité des arbres présents ont été relevés par un géomètre							
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

ETAT SANITAIRE art. 15 LPrPNP

- M1 : Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- M2 : Entrave avérée à l'exploitation agricole
- M3 : Impératifs de construction ou d'aménagement
- M4 : Autre à préciser :

Le motif de l'abattage des 14 arbres est M3

DOCUMENTS A FOURNIR

- Photo(s) du ou des arbres à abattre (reprendre les numéros du tableau ci-dessus)
- Plan de situation ou croquis précisant l'emplacement des arbres à abattre et des arbres compensatoires (reprendre les numéros du tableau ci-dessus)

Selon l'article de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.